



Compte rendu du débat public « Quelle politique d'accueil dans le Briançonnais ? »

Le 3 février dernier, nous ouvrons, aux côtés de Médecins du Monde, la semaine de mobilisation de la commémor-action des mort·e·s des frontières par un débat public sur le thème « Quelle politique d'accueil dans le Briançonnais ? ». Nous tenons à vous remercier d'avoir répondu présent·e·s. Nous souhaitons cependant nous excuser auprès de la trentaine de personnes n'ayant pas pu rentrer en raison de la jaugé fixée à 90 places par la direction du cinéma. Nous vous proposons ce compte-rendu qui retrace les grandes lignes du débat (non exhaustif des échanges).

Les échanges ont été divisés en 4 parties afin de couvrir les différentes significations de l'expression polysémique « politique d'accueil ». La soirée a été articulée autour de l'accueil à la frontière, de l'impact du non-accueil à la frontière sur la santé, de l'hébergement d'urgence et enfin de l'installation des personnes exilées. Chacune de ces parties ont été introduites par des associations qui agissent localement à Briançon, Tous Migrants, Médecins du Monde, Refuges Solidaires et la MAPEmonde.

L'introduction générale a été donnée par l'historien Philippe Hanus. Sa contextualisation très éclairante a rappelé que le col de Montgenèvre est traversé par des personnes migrantes depuis près de 2000 ans, que les frontières ne sont que des produits des États nation. Il a également abordé la notion de liberté de circulation, qui est historiquement très récente, il fut une époque où les citoyens français devaient être munis de passeports pour se rendre d'un département à l'autre. En cela, la figure actuelle du « clandestin » est fabriquée et au service de l'obsession de la protection des frontières.

1) Frontière

L'accueil commence à l'entrée sur le territoire, aussi simplement que par le respect des droits des personnes à leur arrivée sur le sol français. Aujourd'hui, nos associations sont en mesure d'affirmer que les droits fondamentaux des personnes migrantes n'y sont pas respectés. Pour prendre le contre-pied de l'article 22 du code Schengen qui garantit que « les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans que des vérifications aux frontières soient effectuées sur les personnes, quelle que soit leur nationalité », la France a décidé, depuis 2015, de rétablir les contrôles à ses frontières. Ce rétablissement (illégal puisque'il est normalement limité à une durée de 2 ans) induit une militarisation de la frontière qui met en danger les personnes exilées dans leur traversée, mais aussi des pratiques illégales de la part par la Police aux frontières (plus de 6000 refus d'entrée illégaux en 2023, enfermement dans des lieux de privation de liberté hors de tout cadre légal, non respect du droit d'asile...) dont

les exemples édifiants sont nombreux. L'été dernier, 300 personnes d'une nouvelle « Border Force » sont venues renforcer les effectifs déjà présents. Difficile de ne pas établir de lien entre ce renforcement des contrôles et les 3 décès de personnes exilées entre le mois d'août et le mois d'octobre.

Une personne a pris la parole au nom du collectif maraude pour expliquer les actions de ce dernier et rappeler l'importance de leurs actions pour réduire les risques liés à la militarisation de la frontière. En plus de porter assistance à des personnes en danger, les maraudes sont importantes puisqu'elles permettent d'observer les pratiques des forces de l'ordre et de les dénoncer. Une personne exilée passée par le col du Montgenèvre a pris la parole pour témoigner de l'absurdité des refoulements et des règlements européens, notamment le règlement Dublin. Vouloir rendre hermétique cette frontière semble absurde, alors que Montgenèvre est souvent l'un des derniers jalons après des milliers de kilomètres d'exil.

2) Santé

La traversée périlleuse de la frontière franco-italienne provoquée par la militarisation de la frontière a des conséquences directes sur la santé et les corps des personnes exilées. Médecins du Monde a présenté sa nouvelle plaquette de sensibilisation réalisée en partenariat avec Tous Migrants. En voici quelques extraits qui ont été lus lors du débat « Les risques physiques et psychiques liés à cette traversée sont élevés et sont d'autant plus accrus que les personnes ont déjà parcouru de nombreux kilomètres, traversé d'autres frontières. Les parcours d'exil sont longs et éprouvants, la santé physique et psychiques des personnes se dégradent petit à petit et notamment dans les pays de destination où les politiques de non-accueil continuent de fragiliser les personnes [...] Briançon n'est qu'un petit point de passage dans un long chemin migratoire complexe souvent douloureux. Chaque individu en situation de migration ou d'exil relève d'un parcours singulier et doit être appréhendé en tant que sujet et non seulement comme un "migrant" ou un "exilé" ». La plaquette recueille plusieurs témoignages, dont certains ont également été lus, sur la panique créée par les contrôles par surprise, les blessures provoquées par les courses poursuites en montagne, l'épuisement, le découragement, l'humiliation, la mort...

A été rappelé lors du débat que c'est bien le système répressif et la militarisation qui ont des conséquences sur la santé des personnes, ce ne sont pas des dangers inévitables liés à la montagne.

3) Hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence à Briançon est évidemment incontournable dans un débat sur les politiques d'accueil. L'association Refuges Solidaires a présenté son activité et notamment fait mention de la période particulièrement compliquée de l'été dernier, quand le refuge a été contraint de fermer temporairement ses portes à la suite d'un nombre trop important d'arrivées. Un membre du CA a détaillé « les pouvoirs publics persistent dans une

politique de non-accueil, et cet été fut marqué par une période excessivement violente [...] Des Personnes solidaires provenant d'associations, de collectifs, ainsi que des militants et des militantes, disposant de ressources limitées, s'efforcent de tout mettre en œuvre pour accueillir dignement ceux qui en ont besoin, contournant les nombreux obstacles imposés par l'État ». La réponse apportée par les autorités locales et de l'État, qui est pourtant responsable de l'hébergement d'urgence est édifiante : « malgré plusieurs demandes d'ouverture de centres d'hébergement d'urgence, la réponse reçue a pris la forme d'une lettre menaçante ». L'intervention termine sur l'affirmation qu'il ne s'agit pas d'une crise migratoire mais bel et bien d'une crise de l'accueil. La question est posée de comment accueillir dignement lorsque les moyens, tant financiers qu'humains, sont limités et comment ne pas tomber dans des pratiques déshumanisantes lorsque cette situation de crise persiste ?

Une élue de la Mairie de Guillestre, ville adhérente de l'Association nationale des villes et des territoires accueillants (ANVITA) a pris la parole pour souligner qu'il était possible pour une commune de s'engager pour un accueil digne, indépendamment des pratiques nationales et préfectorales. La ville est par exemple en train de remettre à en état des logements. L'accueil est en définitive un choix politique.

L'avocat du Pado et deux autres personnes ont pris la parole pour témoigner de l'importance qu'a eu ce squat, ouvert l'été dernier à Briançon, au moment de la fermeture du refuge quand plus aucun bâtiment ne pouvait accueillir les personnes exilées. Ils ont aussi rappelé le contexte de l'expulsion du bâtiment. Le Maire de Briançon a ordonné, au début de la trêve hivernale, un arrêté de mise en péril pour évacuer le bâtiment. L'avocat souligne que le Maire a fait ici usage de ses compétences de police pour une affaire politique. Il y déplorait un manque d'hygiène alors qu'il est responsable, en tant que président de la Société Publique Locale d'Eau de l'inaccessibilité à de l'eau potable dans le bâtiment, ce qui est contraire à la Convention des nations unies sur l'eau. Une personne exilée a témoigné de l'importance du Pado et de la bienveillance qu'il y régnait, de la famille qu'il s'y est reconstitué. Pour lui, l'avis d'expulsion a été un véritable « coup de couteau ».

4) Installation

Pour terminer, nous avons abordé ce qui est pour nous la dernière étape de l'accueil des personnes exilées : l'installation. La MAPEmonde, association briançonnaise qui accompagne des personnes étrangères dans leur installation sur le territoire a fait une rapide introduction, notamment afin de retranscrire les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes étrangères qui souhaitent s'installer durablement : « pour les personnes exilées, à Briançon comme ailleurs, le parcours de migration continue au-delà du passage de la frontière et de l'urgence qui en découle. Nombreuses sont les personnes qui font des Hautes-Alpes leur nouveau lieu de vie, se confrontant également à de nouveaux obstacles, de nouvelles barrières, de nouvelles frontières ».

Une personne exilée a tenu à souligner que l'intégration n'était pas uniquement administrative mais que tou·te·s les citoyen·ne·s devaient accueillir les personnes avec humanité, par des petits gestes, simplement en apportant de l'attention et de l'intérêt.

Une personne membre de la Cimade est venue rappeler les difficultés, la lenteur, la complexité et les absurdités des parcours administratif, quels qu'ils soient.

Ressources :

- Plaque de sensibilisation "'Santé et frontière(s), stigmates d'une traversée sur les corps", Médecins du Monde, Tous Migrants, 2024

- Communiqué de presse "[Salle comble pour débattre des politiques d'accueil dans le Briançonnais. Les élu·e·s de la majorité aux abonné·e·s absent·e·s](#)", Tous Migrants, Médecins du Monde, 2024.

- Rapport : "[Pratiques policières du contrôle de la frontière : Un an de refoulements \(pushbacks\) et de déni de droits à la frontière franco-italienne dans le Briançonnais](#)", Tous Migrants, 2023.

- Rapport : "[Migrations : pour la protection des droits fondamentaux](#)", Coordination des actions aux frontières intérieures (CAFI), 2021

- Petit guide : "[Refuser la fabrique des sans papiers](#)", La Cimade, 2021.